

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 14 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, en la présence de Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président.

Etaient présents : Jean-Marc VERCHÈRE, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD.

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/09/2022 au 30/09/2022.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} septembre 2022 et le 30 septembre 2022.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	198	13 068,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	1	105,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	1	45,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	3	820,00 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	1	0,00 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager	1	93 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20221020-DEL-2022-108-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	126	3 822,00 €
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	20,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	-	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	1	100,00 €
	Aide à la visite médicale	3	480,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	54	13 731,00 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	3	1 128,00 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	500,00 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	1	1 000,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
	Aide aux jeunes en insertion	-	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	2	340,00 €
	Permis Citoyen	6	3 739,00 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	58	1 165,80 €
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	0,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	0,00 €
Total		470	43 573,73 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2022 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2021		2022	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	376	39 361 €	388	36 136,07 €
Février	330	26 098 €	373	33 749,40 €
Mars	468	41 001 €	468	39 244,37 €
Avril	414	43 087 €	332	31 915,80 €
Mai	364	32 349 €	419	35 103,33 €
Juin	395	38 765 €	474	42 424,58 €
Juillet	397	41 440 €	488	44 314,17 €
Août	402	28 502 €	398	28 874,94 €
Septembre	398	42 175 €	470	43 573,73 €
Octobre	435	39 562 €		
Novembre	426	32 787 €		
Décembre	385	42 065 €		
TOTAL	4 790	447 191,92 €	3 810	335 336,39 €

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,

Présidente déléguée

Accusé de réception en date du 24/10/2022
049-264901158-20221020-DEL-2022-108-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022